

UNIVERSITE DE VALENCIENNES
ET DU HAINAUT-CAMBRESIS

COMPTE RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
DU 9 NOVEMBRE 1987

ETAIENT PRESENTS :

Collège A : MM. ANGUE, BRUNEEL, FIOROT, FLAMME, FLORENT,
GIUSTO, HORLING, LE RAY, SOENEN, WILLAEYS.

Collège B' : MM. DIERS, DUPIN.

Collège C'1 : MM. DESFOSSEZ, MACHELART, ROGER, WAXIN.

Collège C'2 : MM. CHARRUE, MILLOT.

Collège D 2 : M. LASCOMBE.

Collège des Personnalités Extérieures :

M. CANTEGRIT représentant le C.I.S.E.

INVITES :

Mmes MONSALLIER, VICHY, CLEUET.

ONT DONNE POUVOIR :

Mme DOUCHEZ à M. HORLING
M. PETIT à M. MACHELART
M. CALLEGARI à M. LASCOMBE.

et à partir de 10 H 30

M. MILLOT à M. CHARRUE.

.../

Le Président avant l'étude des dossiers, rappelle le règlement relatif aux habilitations :

- le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire instruit les dossiers ;
- le Conseil Scientifique est consulté ;
- le Conseil d'Administration statue.

Or, le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire n'a pu instruire "la Maîtrise de Droit Européen" puisque ce dossier n'avait pas été déposé. Le Président souhaite, étant donné l'intérêt du dossier pour les étudiants, un vote préalable : les conseillers du Conseil Scientifique acceptent-ils oui ou non d'examiner ce dossier ?

La Directrice de l'Institut de Droit se défend d'avoir reçu le courrier. Le Président certifie que ce courrier a été envoyé, et rappelle qu'en outre le sujet a été abordé et le calendrier des réunions des différentes instances précisé par lui-même lors de la réunion des Vice-Présidents du 1er Octobre à laquelle Madame le Directeur d'Institut assistait.

Messieurs WILLAEYS, ANGUE, MACHELART souhaitent dans ce cas que l'on examine les autres dossiers qui n'ont pu être présentés dans les délais.

Messieurs LE RAY et SOENEN trouvent qu'il est dangereux de court-circuiter les instances universitaires, de piétiner le rôle du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire.

Après discussion, les conseillers décident de voter sur la question préalablement posée : les conseillers acceptent-ils d'examiner le dossier de Maîtrise de Droit Européen.

Pour l'examen du dossier	:	10	oui
Contre " " "	:	8	non
	:	3	abstentions.

- Les conseillers acceptent-ils que l'on examine le dossier de la M.S.T. Informatisation et Communication Homme-Machine.

Pour l'examen	:	8
Contre " "	:	13

- Les conseillers acceptent-ils que l'on examine le dossier de la Licence d'Allemand :

Pour l'examen	:	8
Contre " "	:	13

Le Président accepte donc d'ajouter l'étude du dossier de Maîtrise de Droit Européen, et présente le classement effectué par le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire :

- 1) M.S.T. Arts et Communication ;
- 2) Licence d'Enseignement et d'Ingénierie Mathématiques
- 3) Maîtrise de Lettres Modernes ;
- 4) Licence d'Administration Publique ;
- 5) Licence d'Enseignement en Anglais.

Monsieur MACHELART informe qu'au préalable le Conseil d'Institut, réuni le 1er Octobre 1987, a voté une motion contre le *numerus clausus* imposé aux dossiers de demandes d'habilitations et présente ensuite la M.S.T. Arts et Communication dont tous les conseillers ont un résumé. Il souligne le problème de l'Institut de Lettres qui dispose de trop de filières tronquées car stoppées au Deug (Arts Plastiques - L.C.E. Anglais - L.C.E. Allemand) et qui ne pourra continuellement supporter la charge financière d'un Diplôme d'Université.

Il rappelle les propos de Monsieur J-B CARPENTIER, Vice-Président Pédagogie qui a souligné tout l'intérêt de cette M.S.T. lors de la réunion du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, son avis très favorable tant sur le contenu que sur la forme.

Monsieur SOENEN avant de passer la parole à Monsieur DIERS pour présenter la Licence d'Enseignement et d'Ingénierie Mathématiques informe l'Assemblée que son Conseil d'Institut n'a retenu que ce dossier, car la formation des maîtres est une nécessité absolue, surtout en mathématiques, pour le département du Nord. Tous les efforts ont été portés sur les mathématiques car l'équipe dans cette discipline est solide à l'Institut des Sciences et Techniques. Cette formation se continuera par une préparation au CAPES et à l'agrégation.

Le Président, insiste sur la nécessaire présence de la formation des maîtres à l'Université et plus particulièrement dans notre académie où la pénurie d'enseignants titulaires est importante que ce soit en maths, en français ou en langues vivantes.

Monsieur DIERS justifie cette demande d'habilitation par :

- le nombre d'étudiants en DEUG ;
- l'intérêt de beaucoup d'entr'eux de suivre ce cycle à l'Université de VALENCIENNES ;
- la déficience de la région en cette discipline ;
- l'existence d'un potentiel enseignant important en cette discipline.

Le programme d'enseignement en mathématiques est imposé par les textes ; l'ajout d'ingénierie est une ouverture pour des étudiants qui ne choisiraient pas la filière d'enseignement.

Monsieur Flamme se demande si l'intitulé de la licence d'enseignement ne doit pas avoir un intitulé standard et comporter 500 heures d'enseignement. Si cela est conforme, il faut insister sur l'originalité.

Monsieur GIUSTO présente ensuite le dossier de Maîtrise de Lettres Modernes, habilitation que l'I.L.L.A. a failli obtenir en 86.

ARGUMENTS :

- la charge d'enseignement est très légère, il n'y a que 50 heures annuelles, l'essentiel du travail des étudiants consistant en l'établissement de monographies : l'Université n'a pas besoin de moyens supplémentaires ;

- le nombre d'étudiants est suffisant (on dépasserait la trentaine dès la création) et ce n'est pas faire concurrence à LILLE III qui est complètement débordée ;

- une maîtrise s'inscrit dans la formation des maîtres (elle est nécessaire pour l'agrégation).

Il faut ajouter que l'absence de maîtrise a des effets négatifs. Nombre d'étudiants partent à LILLE III avant la Licence.

- La recherche ne peut se développer sans cette amorce que représente la Maîtrise. Le Ministère de l'Education Nationale semble avoir une vision technologique de l'Université de VALENCIENNES qui est pour le moins incongrue et handicape les Instituts autres que scientifiques et technologiques ; Monsieur J-P GIUSTO demande que le Conseil Scientifique mandate le Président pour présenter le dossier au Ministère hors contingent puisque l'Université ne demande aucun moyen.

Madame VICHY présente ensuite le Licence d'enseignement d'anglais en insistant sur la nécessité pour l'Université de développer l'Institut de Lettres, Langues et Arts et de ne pas s'auto-mutuler.

Les atouts pour obtenir l'habilitation sont considérables :

- il y a trop d'étudiants à LILLE III ;

- les concours d'enseignement sont redevenus une formation valable et le flux d'étudiants le prouve (malgré des études tronquées, les effectifs sont devenus plus importants que ceux de L.E.A.)

- dans la région, il y a un déficit effrayant d'enseignants titulaires et pas assez de candidats aux CAPES et Agrégation. Le programme est celui qui est imposé pour une Licence d'enseignement.

Cette Licence, si elle est spécifique pour l'enseignement, est reconnue par le patronat pour former des étudiants de culture d'un bon niveau et ayant un certain niveau d'adaptabilité.

Madame VICHY rappelle que les conseillers de l'I.L.L.A. ont placé en lère position la M.S.T. Arts et Communication, uniquement parce que les étudiants Arts Plastiques n'ont pas d'autres débouchés.

Le Président et Monsieur FLORENT insistent encore sur la nécessaire formation des maîtres, sur la nécessité d'avoir un corps enseignant stable dans la région.

Monsieur LASCOMBE présente, pour la 3ème fois, le dossier d'habilitation pour la Licence d'Administration Publique ; à l'aide de chiffres et de cartes, il montre la nécessité de former aussi en ce domaine, des cadres administratifs locaux. Or LILLE II manque de capacités d'accueil ; les moyens nécessaires ne sont pas exorbitants : 1 poste de Maître de Conférences ; l'Institut financerait sur ressources propres les options.

Madame MONSALLIER présente ensuite le dossier de Maîtrise de Droit Européen, diplôme dont l'obtention est importante car :

- une Faculté de Droit sans Maîtrise est une Faculté décapitée et la réputation de l'Université de VALENCIENNES est amputée du fait du départ des étudiants qui poursuivent leurs études ailleurs. La Maîtrise est de plus en plus exigée pour obtenir un emploi.

- la situation géographique de VALENCIENNES est privilégiée pour occuper le créneau de droit européen qui ouvre la porte à des carrières nationales et internationales.

- le Ministère voit, en ce moment, d'un oeil tout à fait favorable les initiatives orientées vers l'Europe.

Le Président regrette que le dossier d'habilitation ne comporte pas de demande de poste de professeur de Droit Privé.

Selon la directrice, cette demande a été ajoutée pour être sur un pied d'égalité avec le Droit Public.

A la question de Monsieur DUPIN, pourquoi ne pas greffer la M.S.T. Arts et Communication sur la Maîtrise de Communication Audiovisuelle, M. LE RAY rappelle qu'il s'agit là de philosophies différentes. Les Licence, Maîtrise et D.E.S.S. de Communication Audiovisuelle forment un cycle à dominante technique alors que les Arts Plastiques sont un 1er cycle comportant les Arts, la Science de l'Art et l'Audiovisuel ; Ces deux formations sont complémentaires. Il ajoute que s'il est important de se tourner vers l'Europe il ne faut pas oublier la francophonie en général (l'Algérie par exemple).

Les conseillers souhaitent connaître, pour chaque proposition, le potentiel d'étudiants :

- Arts Plastiques : 50 diplômés mais il n'est souhaitable de prendre que 25 à 30 étudiants ;
- Maîtrise de Lettres Modernes : 30 à 40 étudiants ;
- Licence de Mathématiques : il reste 100 étudiants diplômés sans débouchés à VALENCIENNES ;

- Licence d'Anglais : 90 inscrits en DEUG 2ème année mais on ne connaît pas le nombre exact de diplômés, les étudiants finissant leur cursus à LILLE ;
- Licence Administration Publique : capacité d'accueil limitée à 60 mais le potentiel est vaste puisque sont admis tous titulaires d'un DEUG quel qu'il soit.

Monsieur DESFOSSEZ demande au Président s'il connaît la politique du Ministère de l'Education Nationale.

Le Ministère de l'Education Nationale lance des appels d'offres en vue de la formation des maîtres et a assuré qu'il fera des efforts, en heures et en postes, pour les Universités qui se lanceront dans les préparations à l'agrégation et au CAPES.

Messieurs FIOROT et FLORENT pensent que l'un des premiers moyens pour attirer les candidats, serait de revoir et revaloriser les carrières des enseignants.

Après vote, les dossiers sont classés :

- 1) la M.S.T. des Sciences et Communication ;
- 2) la Licence de Math et Ingénierie ;
- 3) la Maîtrise de Droit Européen.

Monsieur SOENEN présente ensuite le magistère : diplôme en 3 années après le DEUG dont l'Université va solliciter l'accréditation auprès du Ministère de l'Education Nationale. Le diplôme est un diplôme d'Université, il intègre les diplômes nationaux mais est plus complet.

Monsieur BRUNEEL souligne l'objectif qui est, de donner un niveau supérieur à celui des 2nds cycles par une culture générale plus importante.

C'est un besoin au niveau de la profession, le contenu est celui des formations existantes auquel s'ajoute un complément de 900 heures (exercices T.D). sur les 3 années de formation plus scientifique.

Monsieur SOENEN ajoute que le programme est basé sur 800 heures par an auxquelles s'ajoute des stages en entreprise, souligne l'intérêt de cette filière qui s'intègre dans les aspects prioritaires du 10ème plan.

Ce dossier soumis au vote est adoptée à l'unanimité.

Le Président demande ensuite que l'on présente les projets de délocalisation et de rénovation des lers cycles en insistant sur le fait que LILLE I et LILLE III ont obtenu des moyens supplémentaires pour les délocalisations.

Monsieur SOENEN rappelle que le D.U.C. existe depuis plusieurs années avec toutes les vicissitudes que l'on connaît. L'enseignement est celui du DEUG rénové S.S.M. Cette année, les responsables politiques et économiques locaux ont été mis devant leurs responsabilités et l'Institut des Sciences et Techniques a proposé un projet financier qui a été accepté. A titre transitoire, l'Université paie la surcharge des enseignants en heures supplémentaires ; comme le Ministère de l'Education Nationale accepte maintenant le principe de la déconcentration, il demande des moyens en postes.

Les objectifs sont d'avoir 50 étudiants en 1ère année, 25 en 2ème année.

Cette délocalisation est adoptée à l'unanimité.

Monsieur GIUSTO présente le DEUG rénové de Lettres Modernes, le but poursuivi est de garder les place et finalité du DEUG traditionnel mais d'introduire la préprofessionnalisation dans le S3. Le nombre d'heures est conséquent et il nécessite la création de 2 postes de Maître de Conférences (latin et technique d'expression) et un poste de professeur (littérature comparée).

Le DEUG rénové est adopté à l'unanimité.

Le Président regrette qu'un seul DEUG rénové soit présenté, d'autant plus que le Ministère avait promis l'attribution de postes ; les directeurs d'instituts en étaient parfaitement informés. Quoi qu'il en soit, il fera tous ses efforts pour faire aboutir les dossiers retenus.

Les conseillers réunis en conseil restreint ont étudié les dispenses suivantes :

- Pour entrer en D.E.S.S. Informatisation Communication Homme Machine :

. Hayane Karima : Ingénieur en Génie Mécanique (E.N.P. Alger) : AVIS FAVORABLE

. Mawik Me Bitol : Ingénieur civil (Belgique) AVIS FAVORABLE

- Pour entrer en D.E.S.S. de la Communication Audio-Visuelle

. Amégée Akossiwoo : Diplôme de l'Ecole Supérieure de Journalisme de LILLE (1987) AVIS FAVORABLE

. Ekemi Philippe : Diplôme de l'Ecole Supérieure de Journalisme de LILLE (1986) AVIS FAVORABLE

. Luc Christian : Diplôme de l'I.R.A. AVIS FAVORABLE

. Mboungou Kiongo Michel : Diplôme de l'Ecole Supérieure de Journalisme de Paris(1986) AVIS FAVORABLE

. Nzeh M'Ba Nzeh Michel :Diplôme d'Enseignement des Arts et Techniques Audiovisuels. AVIS FAVORABLE

sous réserve de l'avis de la commission de validation des acquis

. Soulard Isabelle : Diplôme Ingénieur de l'Ecole Polytechnique féminine (1987) AVIS FAVORABLE

- Pour entrer en D.E.A. Automatique Industrielle et Humaine :

. Benhernou Salima : Ingénieur d'état en Informatique (Université d'Oran - 1986) AVIS FAVORABLE

. Chérif Mohammed :Ingénieur d'état en informatique (Université d'Oran - 1987) AVIS FAVORABLE

- . Mokrani Ahmed : Ingénieur d'Etat en Electronique (Alger - 1986)
AVIS FAVORABLE
- . Ousboul Driss : Ingénieur Industriel en Electromécanique
(Belgique - 1987) AVIS FAVORABLE
- . Tendjaoui Mustapha : Ingénieur d'Etat en Electronique
(Alger - 1986) AVIS FAVORABLE
- . Vrand Yves : Ingénieur de l'Ecole Nationale supérieure des
industries textiles de Mulhouse (1987)
AVIS FAVORABLE

- Pour entrer en D.E.A. Génie Mécanique et Energétique :

- . Ben Younes Rached : Ingénieur Industriel en Electromécanique
(Belgique - 1987) AVIS FAVORABLE
- . Harrouch Rachida : Ingénieur industriel en électromécanique
(Belgique - 1987) AVIS FAVORABLE
- . Henri Mansour Maamar : Ingénieur d'Etat spécialité Génie
Maritime (Université d'Oran - 1986)
AVIS FAVORABLE

- Pour entrer en doctorat :

- . Hassan Mohammad : Magister en mécanique (Institut Polytechnique
de Bucarest - 1984) AVIS FAVORABLE
 - . Koulsi Elie : Diplôme de hautes études en Mathématiques pures
(1984) AVIS FAVORABLE
 - . Nica Mircéa Dan : Docteur Ingénieur de l'Institut Polytechnique
de Bucarest (1979) AVIS FAVORABLE
 - . Soyez Annie : D.E.S.S. Productique (1987) AVIS FAVORABLE
-